

Communauté de Communes Bresse et Saône 50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués : 36
 en exercice : 36
 présents : 31
 votants : 33
 abstention :
 pour : 33
 contre :
 blanc :

Date de convocation : 13 décembre 2022

Séance du 19 décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 19 DÉCEMBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Chevroux, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD
		Christine-MONTERRAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Victoria POLI.

Monsieur Christian FAVRE a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Monsieur Michel DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE.

Monsieur Freddy BEREZYAT.

Monsieur Gilbert JULLIN a donné pouvoir à Monsieur Philippe PLENARD pour voter en son nom.

Madame Pascale ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs d'utilisation des équipements sportifs communautaires.

Par délibérations de juillet 2018, mai 2019, mars et septembre 2020, le conseil communautaire a fixé les tarifs d'utilisation des équipements sportifs.

Au regard des augmentations des coûts de l'énergie, de la nécessité de sensibiliser les utilisateurs sans les mettre en difficulté financière, le Président propose d'avoir une politique équitable s'appliquant comme suit :

Complexe des Nivres à Pont-de-Vaux :

pour tout utilisateur communautaire : 3,05 €/h ménage compris

pour les associations hors territoire communautaire : 7,00 €/h ménage compris

Gymnases Armand MOREL et complexe sportif à Bâgé-Dommartin :

pour tout utilisateur communautaire : 3,05 €/h ménage compris

pour les associations hors territoire communautaire : 7,00 €/h ménage compris

Centre équestre à Saint-Bénigne : 100% des frais d'exploitation à charge des Cavaliers du Pré Fleuri

.../...

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 001-200071371-20221219-19122022_209-DE

Equipements tennistiques à Feillens et à Pont-de-Vaux : 100% des dépenses d'électricité hors abonnement à charge des clubs de tennis

Stade de rugby et maison du partenariat à Saint-Bénigne : 100% des dépenses d'électricité hors abonnement à charge du RHCB

Complexe foot et rugby à Saint-Bénigne : 100% des dépenses d'électricité hors abonnement à charge du RHCB et de Bresse Foot 01

Vu l'avis favorable de l'Exécutif,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACTE les tarifs d'utilisation des équipements sportifs tels que proposés,

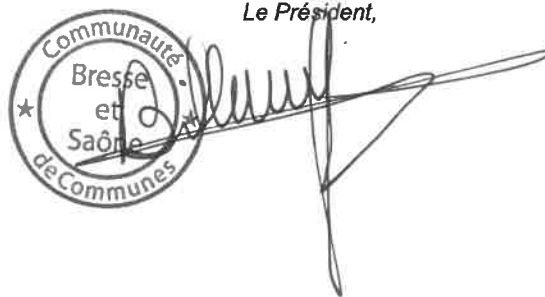
AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document utile à l'application de cette décision.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes Bresse et Saône' with two stars on either side of the text. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'D. L...'.